



Jouissance d'une résidence secondaire

Par Jolly006

Bonjour,

Ma mère est propriétaire d'une résidence secondaire inhabitée dont seuls elle et mon frère ont les clés. Je suis en procès contre eux pour la succession de mon père.

Le jour où ma mère, malade et âgée, viendra à disparaître, en attendant le règlement définitif de sa succession que va-t-il se passer ?

Je souhaiterais que mes enfants profitent de ce bien

Pourrai-je avoir accès à cette résidence dès le décès de ma mère ? Quelles démarches devrai-je éventuellement entamer pour obtenir les clés si mon frère ne veut pas me les donner ? Passer outre et forcer la serrure, aller en justice ?

Merci d'avance de votre réponse.

Par Zénas Nomikos

Bonjour,

vous êtes en cours d'instance donc profitez-en pour faire part de vos demandes au juge de la succession familiale.

Par Jolly006

Merci de votre réponse,

Cordialement